

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables
1^{er} mai au 31 décembre 2024

Les Municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières demandent des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables (ordures ménagères) et celle des matières résiduelles recyclables sur leur territoire du 1^{er} mai au 31 décembre 2024 et au moins une collecte en décembre pour les matières organiques.

Les documents de soumission seront disponibles à partir du 8 janvier 2024 sur SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au numéro de téléphone 1 866 669-7326 ou à l'adresse Internet « <http://www.seao.ca> » et seront assujettis à la tarification de cet organisme.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe cachetée avec mention : « Soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables ». Elles seront reçues au bureau municipal de Lac-Frontière, 22, rue de l'église à Lac-Frontière (Québec) G0R 1T0 jusqu'au 2 février 2024, à 11 heures, pour y être ouvertes publiquement, ce même jour, à la même heure, au même endroit.

Les Municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées. Elles se dégagent de toute responsabilité quant aux frais déboursés par les soumissionnaires pour la préparation de leur soumission et du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. Tout soumissionnaire doit donc s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents en lien avec cet appel d'offres. Elles se réservent le droit de ne retenir aucune des soumissions reçues si, notamment, elles s'avèrent plus élevées que les taux du marché. De plus, les Municipalités peuvent passer outre à tout vice de forme ou défaut mineur que peut contenir la soumission.

Les soumissions reçues devront être valides pour une période de 90 jours après l'ouverture des soumissions.

Pour obtenir toute information administrative ou technique concernant le présent appel d'offres, les fournisseurs doivent s'adresser à Dany Robert, directrice générale de la Municipalité Lac-Frontière, au 418 245-3553. Celle-ci est attitrée pour l'ensemble des cinq Municipalités.

Donné à Lac-Frontière, Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières, ce 8^e jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.

Dany Robert, directrice générale Municipalité de Lac-Frontière	Isabelle Marceau, directrice générale par intérim Municipalité Sainte-Apolline-de-Patton
Bianca Deschênes, directrice générale Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard	Annick Grégoire-Bégin, directrice générale Municipalité Saint-Fabien-de-Panet
Josée Poulin, directrice générale Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières	